

---

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE  
TENUE LE LUNDI 2 MARS 2020 À 19 H 30  
SALLE DU CONSEIL**

---

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

2020-082

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Jocelyne Laing et Rachel Prévost ainsi que de messieurs Jean-Philippe Bellerose, Olivier Goyette, Jean-Yves Héroux, Jacques Morneau et Claude Roy, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont présentement échus;

CONSIDÉRANT QUE tous ces membres ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de mesdames Jocelyne Laing et Rachel Prévost ainsi que de messieurs Jean-Philippe Bellerose, Olivier Goyette, Jean-Yves Héroux, Jacques Morneau et Claude Roy, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 3 mars 2020 au 2 mars 2021.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**